



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE LA GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 14 mars 2018

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Premiers paiements aux agriculteurs de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels 2017

Un premier paiement de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) au titre de la campagne 2017 a été lancé cette semaine.

Ce paiement arrivera sur les comptes bancaires des agriculteurs de Guadeloupe d'ici la fin du mois de mars 2018, conformément aux engagements pris par la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) et l'Agence de service et de paiement (ASP). Il concerne un peu plus de 900 dossiers (sur environ 1 100 bénéficiaires attendus), pour un montant de près de 850 000 euros, soit 944 € en moyenne par agriculteur bénéficiaire.

Comme dans les autres départements d'Outre-Mer, le montant de l'aide versé correspond à 93% du montant calculé (application d'un coefficient stabilisateur provisoire). Ce montant sera complété une fois l'ensemble des dossiers instruits.

Afin de finaliser l'instruction des derniers dossiers, la DAAF est amenée à contacter les agriculteurs ayant un dossier de demande d'ICHN encore incomplet afin d'obtenir les pièces complémentaires nécessaires à la finalisation de l'instruction.

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

twitter.com/Prefet971

Rue Lardenoy - 97100 BASSE-TERRE Tél. : 05.90.99.39.00 Fax : 05.90.81.58.32